

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 8 décembre 2009, à 19 h 30, en la salle du conseil municipal, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier,
Messieurs les conseillers André Legault, Daniel
Taillefer, Marcel Rainville et René Pinsonneault

Monsieur André Morin, directeur général
Madame Lucie Coallier, greffière

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY,
MAIRE**

09/12/456 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y ajoutant les items suivants :

- 8.2 Adjudication de contrat – fenêtres au centre communautaire Paul-Émile-Lépine
- 14.1 Installation d'un dos-dâne

ADOPTÉE

09/12/457 PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

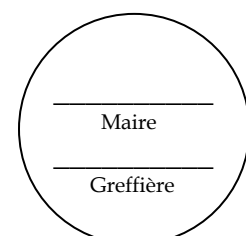
Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 novembre 2009 et de la séance extraordinaire du 23 novembre 2009.

ADOPTÉE



09/12/458 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

CONFORMÉMENT à l'article 358 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités du Québec, les déclarations des intérêts pécuniaires mises à jour pour l'année 2010 sont déposées par :

- Monsieur le maire, Marc Roy;
- Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier;
- Messieurs les conseillers André Legault, Daniel Taillefer, Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc.

09/12/459 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2010

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ÉTABLIR le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2010.

Jour	Date	Mois	An	Heure
Mardi	19	Janvier	2010	19h30
Mardi	9	Février	2010	19h30
Mardi	9	Mars	2010	19h30
Mardi	13	Avril	2010	19h30
Mardi	11	Mai	2010	19h30
Mardi	8	Juin	2010	19h30
Mardi	13	Juillet	2010	19h30
Mardi	10	Août	2010	19h30
Mardi	14	Septembre	2010	19h30
Mardi	12	Octobre	2010	19h30
Mardi	9	Novembre	2010	19h30
Mardi	14	Décembre	2010	19h30

D'AUTORISER la greffière à publier à cet effet un avis public conformément à l'article 321 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

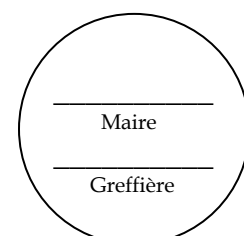
09/12/460 CONCERT DE NOËL - ACHAT DE BILLETS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ENTÉRINER l'achat de 15 billets pour le concert de Noël du 6 décembre 2009 dans le cadre d'une levée de fonds pour l'église Ste-Rose-de-Lima.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 300\$.



D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 102-110-00-311.

ADOPTÉE

09/12/461 UMQ – COTISATION 2010

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER le paiement de la cotisation annuelle de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour un montant total de 4825,02\$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 5204,99\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-110-00-494.

ADOPTÉE

09/12/462 RÈGLEMENT HORS COUR – POURSUITES POUR DOMMAGES À PROPRIÉTÉ SUR LA RUE DES COLIBRIS DANS LE SECTEUR DU PROJET DOMICILIAIRE « LA PERDRIOLE »

CONSIDÉRANT les litiges opposant la compagnie d'assurance Bélair Direct et la ville de L'Île-Perrot ainsi que Sandra Laviolette et Richard Godin contre la ville de L'Île-Perrot relativement à des dommages causés lors des inondations de janvier 2006 dans le secteur du projet domiciliaire « La Perdriole » et plus particulièrement au 8, rue des Colibris;

CONSIDÉRANT la conférence de règlement du 2 septembre 2009 impliquant toutes les parties au dossier;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur André Morin, directeur général et celle des procureurs mandatés par la ville de L'Île-Perrot.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unaniment

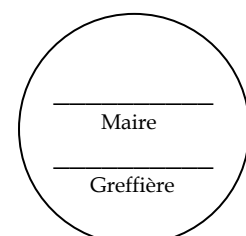
DE RÉGLER les litiges pour un montant de 6500\$, en capital, intérêts et frais.

D'AUTORISER la trésorière à émettre un chèque à l'ordre de la Mutuelle des Municipalités du Québec compte tenu de la franchise prévue au contrat d'assurance.

D'EXPÉDIER le chèque aux procureurs de la ville de L'Île-Perrot en vue de procéder au règlement en contrepartie de l'obtention de quittances et des documents judiciaires usuels.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-140-00-995

ADOPTÉE



09/12/463 RÈGLEMENT HORS COUR - L.A. HÉBERT C. VILLE DE L'ÎLE-PERROT - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LA 25^E AVENUE

CONSIDÉRANT le litige opposant la compagnie L.A. Hébert Ltée c. Ville de L'Île-Perrot relativement à des travaux d'infrastructures effectués sur la 25^e avenue;

CONSIDÉRANT la conférence de règlement du 11 novembre 2009 impliquant toutes les parties au dossier;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur André Morin, directeur général et celle des procureurs mandatés par la ville de L'Île-Perrot.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE RÉGLER le litige qui oppose la Ville à la compagnie L.A. Hébert Ltée pour un montant de 53 000\$, en capital, intérêts, frais et taxes.

D'AUTORISER la trésorière à émettre un chèque à l'ordre de Fortier, Boucher, avocats, en fidéicommiss en vue de procéder au règlement en contrepartie de l'obtention des quittances et des documents judiciaires usuels.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 597.

D'AUTORISER la greffière à signer pour et au nom de la Ville, les documents des quittances en conséquence.

ADOPTÉE

09/12/464 MANDAT À LA FIRME BÉLANGER SAUVÉ, AVOCATS - SERVICES JURIDIQUES EN RELATION DU TRAVAIL

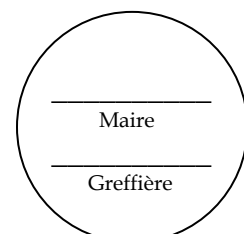
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme « Bélanger Sauvé, Avocats », sise au 1, Place Ville-Marie, Bureau 1700, à Montréal (Québec), H3B 3C1, pour des services professionnels en consultation générale sur une base de contrat annuel sur estimation (« retainer »), pour divers services juridiques en relation du travail pour l'année 2010, au coût annuel de 3000\$, le tout conformément à leur offre de service datée du 9 novembre 2009.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-121-00-412.

ADOPTÉE



09/12/465 ENTENTE DE RÉCIPROCITÉ DE SERVICES EN SITUATION D'URGENCE

CONSIDÉRANT qu'en raison de conditions climatiques extrêmes, ou en raison d'épidémie ou pandémie, le cours normal des activités quotidiennes des citoyens d'une partie ou de l'ensemble de L'Île Perrot pourrait être perturbé sur une période prolongée;

CONSIDÉRANT qu'il appartient aux municipalités d'apporter un rôle de soutien à sa population dans de telles situations;

CONSIDÉRANT que la municipalité est souvent affectée directement lors de telles situations, soit en raison de la perte de certaines fonctionnalités ou encore en raison de la non disponibilité d'une partie de son personnel;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt des villes et organismes para-municipaux de maximiser l'utilisation des ressources humaines et matérielles disponibles en pareilles situations, et ce afin de bien desservir et rencontrer les attentes de la population;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun et avantageux de conclure une entente avec les villes comprises sur L'Île Perrot et la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot

EN CONSÉQUENCE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE la ville de L'Île-Perrot est favorable avec le principe d'une entente à intervenir avec les villes de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot et Pincourt, la municipalité de Terrasse-Vaudreuil et la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot ayant pour objectif de favoriser la réciprocité de services en situation d'urgence.

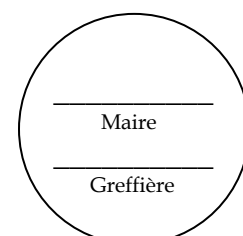
QUE la ville de L'Île-Perrot autorise monsieur André Morin, directeur général et responsable des mesures d'urgence à prendre les ententes nécessaires avec les représentants des villes de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot et Pincourt, la municipalité de Terrasse-Vaudreuil et la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot, pour mettre en place toute mesure d'entraide commune pour assurer les services essentiels à la population si une situation le requiert, et ce d'ici à la conclusion d'une entente formelle de réciprocité de services.

ADOPTÉE

09/12/466 GRATUITÉ DE LA SALLE SOULANGES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PAUL-ÉMILE-LÉPINE

CONSIDÉRANT la demande de gratuité de salle déposée par mesdames Roxanne Demers et Claudia Madran en date du 20 octobre 2009 dans le cadre d'un projet d'organisation d'activité pour amasser des fonds.

CONSIDÉRANT que l'évènement se fait dans le cadre d'un contexte académique sous la supervision de monsieur Sébastien Roy, enseignant à l'école secondaire du Chêne-Bleu et d'un parent responsable, à savoir madame Linda Gauthier.



IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D’OFFRIR la gratuité de la salle Soulanges du centre communautaire Paul-Émile-Lépine à des élèves de l’école secondaire du Chêne-Bleu, dans le cadre d’un projet intégrateur qui se tiendra le 18 décembre 2009 dans le but d’organiser une collecte de fonds pour l’organisme à but non lucratif Opération Enfant Soleil.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l’organisme Opération Enfant Soleil.

ADOPTÉE

09/12/467 PRÉPOSÉS AUX TRAVAUX PUBLICS - OUVERTURE DE POSTES TEMPORAIRES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE PROCÉDER à l’ouverture de deux (2) postes temporaires au service des travaux publics pour couvrir les besoins de ce service durant la période hivernale plus particulièrement du 13 décembre 2009 au 31 mars 2010, le tout conformément à l’article 5.06 de la convention collective de l’Union des employés(es) de service, section locale 800 actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

09/12/468 SURVEILLANTS DE PATINOIRES - EMBAUCHE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

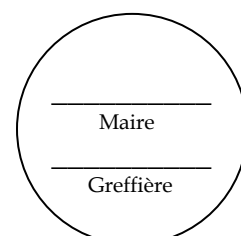
D’EMBAUCHER les personnes suivantes, toutes domiciliées à L’Île-Perrot, en tant que surveillants des patinoires, avec le statut de salarié étudiant :

Patrick Hudon	Geneviève Boily	Guillaume Schmidt
Katherine Boily	Maxime Schmidt	Marc-Olivier Godin
Marie-Ève Simard	Jean-Pascal Dunn	

QUE leur période d’emploi débute le 12 décembre 2009 pour se terminer selon les conditions climatiques.

QUE les conditions de travail soient celles établies à la convention collective des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE



09/12/469 STAGE À L'USINE D'ÉPURATION – MONSIEUR MAXIME DANDURAND LAPORTE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER monsieur Maxime Dandurand Laporte, domicilié à Vaudreuil-Dorion, à effectuer un stage à l'usine d'épuration de la municipalité durant la période du 1^{er} février 2010 au 11 février 2010.

DE PRÉCISER que ce stage n'est pas rémunéré et que la commission scolaire des Trois-Lacs doit adhérer spécifiquement à une police d'assurance responsabilité pour la période du stage.

ADOPTÉE

09/12/470 POLITIQUE LORS DE NAISSANCE, DÉCÈS, HOSPITALISATION, RETRAITE ET ANNIVERSAIRE DE TRAVAIL

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER la présente politique visant à souligner une naissance, un décès, une hospitalisation, une retraite ou un anniversaire de travail.

Politique visant à souligner une naissance, un décès, une hospitalisation, une retraite ou un anniversaire de travail.

DANS la présente politique l'emploi du genre masculin est utilisé pour alléger le texte, le terme « employé » inclut les membres du conseil municipal.

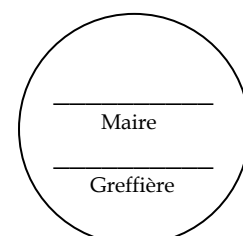
Naissance Pour souligner la naissance de l'enfant d'un, la Ville offrira des fleurs pour une valeur maximale de 100,00\$.

Décès Lors du décès d'un employé, du conjoint de l'employé ou de l'enfant de l'employé, la Ville offrira des fleurs ou un don à une fondation selon le désir de la personne concernée pour une valeur maximale de 100,00\$.

Hospitalisation Lors d'un séjour de plus de deux (2) jours dans un centre hospitalier, la Ville offrira des fleurs à l'employé pour une valeur maximale de 100,00\$.

Retraite Une fois par année, la Ville organisera un cocktail de type 5 à 7 pour souligner le départ à la retraite de tous les employés concernés et ce, peu importe le nombre d'années de service à la Ville.

Les membres de la famille immédiate des employés concernés seront invités.



Un cadeau sera également remis à l'employé qui prend sa retraite en respectant les critères suivants :

5 à 10 années de service	100,00\$
10 à 25 années de service	200,00\$
+ de 25 années de service	300,00\$

Anniversaire de travail Un cadeau sera remis à l'employé pour souligner les années de service suivantes :

25 années de service	400,00\$
30 années de service	500,00\$
35 années de service	500,00\$
40 années de service	1000,00\$

La présente politique remplace celle adoptée par la résolution 06/11/372.

ADOPTÉE

09/12/471 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 30 NOVEMBRE 2009

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 30 novembre 2009, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 2 442 750,56\$.

ADOPTÉE

09/12/472 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER - 22^E, 24^E, 25^E ET 27^E AVENUE

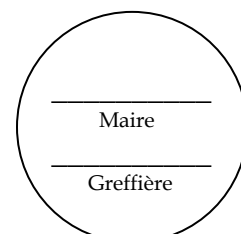
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la 22^e, 24^e, 25^e et 27^e avenue pour un montant subventionné de 64 601,90\$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE



09/12/473 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – RUE DES ÉRABLES, MONTÉE SAGALA, GRAND BOULEVARD, 34^E AVENUE ET CHEMIN DE L'HÔTEL DE VILLE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue des Érables, sur la Montée Sagala, sur le Grand boulevard, sur la 34^e avenue et sur le chemin de l'hôtel de ville pour un montant subventionné de 61 240,26\$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

09/12/474 MANDAT À « LE GROUPE ROGERS » - LOGOS ET LETTRAGES EN RELIEFS POUR LES HALLS D'ENTRÉES DE L'HÔTEL DE VILLE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER « Le Groupe Rogers », sis au 1240, rue Labelle, à Longueuil (Québec), J4N 1C7, pour la confection de logos et lettrages en reliefs pour identifier la Ville dans les deux halls d'entrées de l'hôtel de ville, au coût de 2369,00\$, taxes en sus, conformément à leur soumission datée du 16 octobre 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 2555,56\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

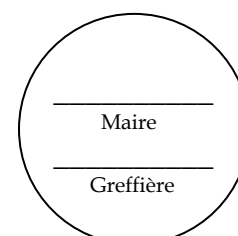
ADOPTÉE

09/12/475 MANDAT À « LE GROUPE ROGERS » - PORTE-NOMS ET PICTOGRAMMES POUR L'HÔTEL DE VILLE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER « Le Groupe Rogers », sis au 1240, rue Labelle, à Longueuil (Québec), J4N 1C7, pour la confection de porte-noms et de pictogrammes pour l'hôtel de ville au coût de 2583,40\$, taxes en sus, le tout conformément à leur soumission datée du 8 octobre 2009.



D'AUTORISER à cette fin une dépense de 2786,84\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 22-100-03-400.

ADOPTÉE

09/12/476 TRANSPORT SOLEIL INC. – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART 2010

IL EST

PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR: Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU: Unanimement

D'ACCEPTER les prévisions budgétaires 2010 de «Transport Soleil Inc.» et d'autoriser le paiement de 15437\$ représentant la quote-part de la ville de L'Île-Perrot.

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-370-00-973.

DE NOMMER madame la conseillère Michelle L. LeCavalier en tant que représentante de la ville de L'Île-Perrot sur le comité de «Transport Soleil Inc.».

ADOPTÉE

09/12/477 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 543-3 INTITULÉ : « RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 543 (JOURS ET HEURES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL) TEL QU'AMENDÉ »

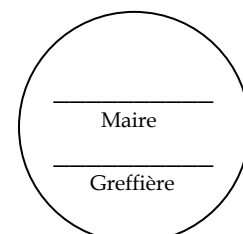
Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 543-3 intitulé : « Règlement abrogeant le règlement numéro 543 (jours et heures des séances ordinaires du conseil) tel qu'amendé ».

09/12/478 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 616 INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE TAXES, DE TARIFICATIONS ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010 ».

Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 616 intitulé : « Règlement sur l'imposition de taxes, de tarifications et de compensations pour l'exercice financier 2010 ».

09/12/479 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 614 INTITULÉ : « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ »

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, une demande de dispense de lecture du règlement doit être faite avant son adoption.



IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 614 intitulé : « Règlement établissant une tarification pour le financement de biens, services et activités de la municipalité ».

QUE des copies du règlement numéro 614 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

09/12/480 MANDAT - CONTRÔLE ANIMALIER VAUDREUIL-SOULANGES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la compagnie « Contrôle Animal Vaudreuil-Soulanges », sise au 1269, route Harwood, à Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour assurer le service de contrôle des animaux sur le territoire de la ville de L'Île-Perrot selon les termes et conditions contenus dans leur soumission datée d'octobre 2009.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-290-10-459.

ADOPTÉE

09/12/481 MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS « AUMAIS, CHARTRAND » EN TANT QUE PROCUREURS À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE COMTÉ

IL EST

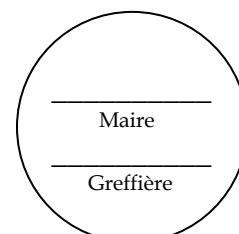
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme d'avocats « Aumais, Chartrand » sise au 100, boulevard Don-Quichotte, bureau 12, à L'Île-Perrot (Québec), J7V 6L7, pour agir en tant que procureurs pour la ville de L'Île-Perrot à la cour municipale régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, à un taux horaire de 125,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de service du 21 octobre 2009.

QUE ce mandat est effectif jusqu'au 31 mars 2010.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-120-00-412.

ADOPTÉE



09/12/482 ASSURANCES GÉNÉRALES - RENOUELEMENT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE CONTRACTER pour l'année 2010, les assurances générales de la municipalité avec la Mutuelle des Municipalités du Québec, selon les termes et conditions stipulés aux résumés de tarification datés du 4 novembre 2009 et du 20 novembre 2009, pour une prime totale de 132 757\$, toutes taxes incluses.

D'AUGMENTER à 650 000\$ (au lieu de 250 000\$) la limite prévue à la section « Frais supplémentaires » et de prévoir en conséquence une prime additionnelle de 1000,00\$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même les postes budgétaires des assurances.

ADOPTÉE

09/12/483 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES - CHALET DU PARC MICHEL-MARTIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le directeur général à conclure une entente avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant l'octroi d'une subvention pour le projet de construction du chalet du parc Michel-Martin dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et à respecter toutes les conditions du Ministère rattachées à cette entente.

ADOPTÉE

09/12/484 ADJUDICATION DE CONTRAT - FENÊTRES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE PAUL-ÉMILE-LÉPINE

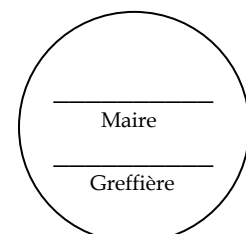
CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 20 octobre 2009 et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service récréatif daté du 9 novembre 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement



D'ADJUGER le contrat pour la fourniture et l'installation de fenêtres au sous-sol du centre communautaire Paul-Émile-Lépine à la compagnie « Les Construction Sylvain Liboiron Inc. », sise au 1704, Des Frênes à St-Télesphore (Québec), J0P 1Y0, au coût de 25 363,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 15 octobre 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 27 360,34\$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 3 ans, à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

09/12/485 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA (PROGRAMME CONJOINT DE PROTECTION CIVILE) – RÉVISION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE ET DU PLAN DES MESURES D'URGENCE MUNICIPAL

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE la ville de L'Île-Perrot présente une demande de contribution financière de 12 744,43\$ en vertu du « Programme Conjoint de Protection Civile (PCPC), pour le projet de révision du plan de sécurité civile et du plan des mesures d'urgence municipal.

QUE la ville de L'Île-Perrot s'engage à exécuter le projet conformément aux lignes directrices relatives au « Programme Conjoint de Protection Civile (PCPC) ».

QUE monsieur Éric Parna, directeur du service de sécurité incendie de L'Île-Perrot et de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, soit désigné « chargé de projet » de la Ville aux fins de la présente demande d'aide financière.

QUE monsieur Éric Parna soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document ou formulaire nécessaire pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE

09/12/486 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 391 À 395, BOULEVARD PERROT (LOT 1 576 636)

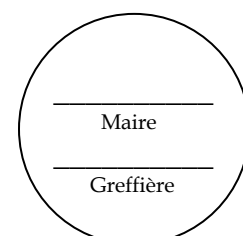
Le maire invite les membres de l'assistance à se faire entendre relativement à cette demande.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble sis au 391 à 395, boulevard Perrot, lot 1 576 636;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal Première Édition du 14 novembre 2009, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le conseil municipal lors de la commission générale tenue le 3 novembre 2009.



IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure affectant l'immeuble sis au 391 à 395, boulevard Perrot, à l'effet de :

- Réduire une partie des bandes de verdure :
 - du côté sud-est à 0 mètre au lieu de 0,5 mètre;
 - du côté nord-ouest à 0 mètre au lieu de 0,5 mètre.

Le tout tel que démontré au plan préparé par Design Lord et daté de septembre 2009 et au plan d'implantation dossier : m-144-7, minute 9422, préparé par Benoit Lajoie et Associés et daté du 3 novembre 2008.

ADOPTÉE

09/12/487 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 1 577 626 (RUE THÉRÈSE) SUBDIVISION – LOTS PROJETÉS 4 519 803 ET 4 519 804

Le maire invite les membres de l'assistance à se faire entendre relativement à cette demande.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble sis sur la rue Thérèse, soit le lot 1 577 626, subdivision de lots projetés 4 519 803 et 4 519 804;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal Première Édition du 21 novembre 2009, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le conseil municipal lors de la commission générale tenue le 1^{er} décembre 2009.

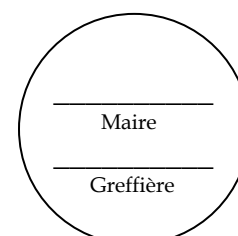
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure affectant le lot 1 577 626, subdivision des lots projetés 4 519 803 et 4 519 804, à l'effet de :

- Réduire les superficies des deux lots projetés (4 519 803 et 4 519 804) à 464 mètres carrés au lieu de 555 mètres carrés.

Le tout tel que démontré au plan portant le numéro R18074-1-1, minute 8690, daté du 27 octobre 2009, préparé par Legault et Trudeau, arpenteurs-géomètres.

ADOPTÉE

09/12/488 DEMANDE D'AMENDEMENT DE ZONAGE (ZONE H-68) - 638, BOULEVARD PERROT, LOT 1 577 160 (GARDERIE)

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE REFUSER la demande d'amendement de zonage déposée par madame Mirea Henriquez et monsieur Mauricio Henriquez en date du 11 novembre 2009 pour l'immeuble sis au 638, boulevard Perrot, compris dans la zone H-68 et visant à permettre dans cette zone l'usage de garderie.

ADOPTÉE

09/12/489 P.I.I.A. - ZONE H-08 (LES MANOIRS DE L'ÎLE-CLAUDE) - MATÉRIEL DE RECOUVREMENT DES TOITURES DES BALCONS AVANT EN CUIVRE

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. tel qu'approuvé par le conseil municipal en date du 9 septembre 2008 par sa résolution numéro 08/10/383 pour le projet « Les Manoirs de L'Île-Claude » et modifié par les résolutions suivantes : 08/10/384, 09/04/147, 09/04/148, 09/05/206, 09/07/291, 09/07/292, 09/10/417 et 09/11/446;

CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. par le promoteur et les constructeurs dans le projet « Les Manoirs de L'Île-Claude » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal;

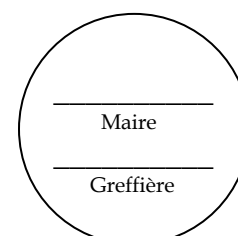
CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 1^{er} décembre 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la demande de modification du P.I.I.A. (zone H-08) dans le secteur « Les Manoirs de L'Île-Claude » et de permettre que le matériel de revêtement des toitures des balcons avant soit en cuivre.

ADOPTÉE



09/12/490 P.I.I.A. – ZONE C-24 - 475, GRAND BOULEVARD, SUITE 38 – CHANGEMENT D’ENSEIGNE BOUTIQUE PITOU . MINOU & COMPAGNONS / GLOBAL

CONSIDÉRANT que la zone C-24 est assujettie aux dispositions du règlement numéro 584 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d’une demande de modification dudit P.I.I.A. pour le 475, Grand boulevard, Suite 38 et la vérification de sa conformité par l’officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d’urbanisme par l’officier responsable et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d’urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT l’examen de cette demande par le conseil municipal en date du 1^{er} décembre 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D’ACCEPTER la demande de modification du P.I.I.A. pour le 475, Grand boulevard, Suite 38, concernant une nouvelle enseigne attachée au bâtiment (Pitou . Minou & Compagnons / Global), le tout selon le plan numéro 002-16112009, préparé par « Les Enseignes Décor Néon » et daté du 16 novembre 2009.

ADOPTÉE

09/12/491 MANDAT À « DENIS BOURBONNAIS & FILS INC. » - TRAVAUX ÉLECTRIQUES AU PARC MICHEL-MARTIN

IL EST

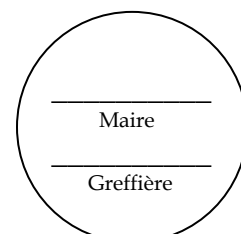
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la compagnie « Denis Bourbonnais & Fils Inc. », sise au 29, rue Huot, à Notre-Dame-de-L’Île-Perrot (Québec), J7V 7M4, pour effectuer divers travaux électriques dans le parc Michel-Martin au coût de 15 050,00\$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 1^{er} décembre 2009.

D’AUTORISER à cette fin une dépense de 16 235,19\$ nette de ristourne.

D’APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d’emprunt numéro 605.

ADOPTÉE



09/12/492 MANDAT À « ITT WATER & WASTEWATER » - MISE À NIVEAU DES POMPES DU PUIIS PLUVIAL ET DE TRANSFERT DES BOUES À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la compagnie « ITT Water & Wastewater », sise au 300, rue Labrosse, à Pointe-Claire (Québec), H9R 4V5, pour procéder à la mise à niveau des pompes du puits pluvial et de transfert des boues à la station d'épuration des eaux usées, au coût de 12 916,13\$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leurs deux soumissions datées du 17 et 18 novembre 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 13 933,28\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même la réserve.

ADOPTÉE

09/12/493 INSTALLATION D'UN DOS-D'ÂNE - 5^E AVENUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'INSTALLER un dos-d'âne sur la 5^e avenue face aux numéros civiques 79 et 80, 5^e avenue et ce à compter du printemps 2010.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 35 à 20 h 40.

09/12/494 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 20 h 40.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER
GREFFIÈRE

